

## HAUT FONCTIONNAIRE DE DÉFENSE

**Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2003 modifiant et complétant l'arrêté du 16 décembre 1996 portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer**

NOR : EQU00310157A

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense et notamment son titre III ;

Vu le décret n° 80-243 du 3 avril 1980 relatif aux attributions des hauts fonctionnaires de défense, modifié par le décret 86-446 du 14 mars 1986 ;

Vu l'instruction générale interministérielle n° 900/SGDN/SSD/DR du 20 juillet 1993 sur la sécurité des systèmes d'information qui font l'objet d'une classification de défense pour eux-mêmes ou pour les informations traitées ;

Vu la recommandation n° 901/DISSI/SCSSI du 2 mars 1994 pour la protection des systèmes d'information traitant des informations sensibles non classifiées de défense ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 1996, modifié et complété par les arrêtés du 16 décembre 1996, du 6 avril 1998, du 4 novembre 1998, du 2 août 1999, du 7 janvier 2000, du 3 janvier 2001, du 22 juin 2001, du 11 septembre 2001, du 26 novembre 2001, du 11 mars 2002, du 30 avril 2002, du 12 août 2002, du 2 décembre 2002, du 17 février 2003 et du 12 mai 2003 portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme ;

Sur proposition du haut fonctionnaire de défense,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 12 juillet 1996 susvisé est modifié et complété comme suit.

Sont désignés en qualité d'autorité qualifiée en matière de sécurité des systèmes d'information :

## A. - Administration centrale

Pour la direction du personnel, des services et de la modernisation : il est mis fin aux fonctions de M. Bruneau (Jean).

Pour la direction des affaires financières et de l'administration générale : M. Colin (Didier), ingénieur des ponts et chaussées, en remplacement de M. d'Escrivan (Arnaud).

Pour le service de l'information et de la communication : M. Casanova (Denis), attaché administratif des services déconcentrés.

## B. - Services déconcentrés

*Pour les directions régionales de l'équipement,  
directions départementales*

Pour la direction régionale Limousin, direction départementale de la Haute-Vienne : M. Cote (Jean-François), ingénieur des travaux publics de l'Etat, en remplacement de Mme Cavallera-Levi (Martine).

Pour la direction régionale Champagne-Ardenne, direction départementale de la Marne : M. Menneron (Alain), contractuel, en remplacement de M. Beal (Jean-Louis).

Pour la direction régionale Bourgogne, direction départementale de la Côte-d'Or, il est mis fin aux fonctions de M. Alvarez (Henri).

*Pour les directions départementales de l'équipement*

Pour la direction départementale de l'Ariège : Mme Naneix (Michèle), attachée principale des services déconcentrés, en remplacement de M. Vetter (Marc).

Pour la direction départementale de l'Aveyron : Mme Martin (Brigitte), ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

Pour la direction départementale des Côtes-d'Armor : M. Bideau (Yves), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Inizan (Jean).

Pour la direction départementale du Loir-et-Cher : il est mis fin aux fonctions de M. Migault (Alain).

Pour la direction départementale du Pas-de-Calais : il est mis fin aux fonctions de M. De Balincourt (Eric).

Pour la direction départementale de la Haute-Savoie : M. Wabinski (Jérôme), ingénieur des ponts et chaussées, en remplacement de M. Coudret (Alain).

Pour la direction départementale du territoire de Belfort : M. Ournac (Marc), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

Pour la direction départementale des Hauts-de-Seine : il est mis fin aux fonctions de M. Renvoise (François).

Pour la direction départementale de la Réunion : M. Sarafian (Jacques), conseiller d'administration de l'équipement, en remplacement de M. Govindassamy (Georges).

#### *Réseau technique et réseau formation*

Pour le centre de formation polyvalent de Brest : M. Brocard (Alain), contractuel.

Pour le centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques : M. Rogissart (Jean-Pierre), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

#### *Services déconcentrés spécialisés*

Pour le service maritime du Nord : M. Chegaray (Dominique), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. De Place (Philippe).

Pour le service maritime des Bouches-du-Rhône : M. Pacaux (Christian), contractuel, en remplacement de M. Ballaro (Xavier).

Pour le service navigation Rhône - Saône : M. Martinet (Didier), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Di Bello (Jean-Pierre).

Pour le service de la navigation de Strasbourg : M. Foresti (Serge), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Desmons (Hervé).

#### Article 2

Cet arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Pour le ministre et par délégation :  
*L'ingénieur général des ponts et  
chaussées,  
haut fonctionnaire de défense,  
commissaire général aux transports,  
M. Quatre*